

Le mot du président : Joël Justeau

Après une longue période d'incertitude, due à la crise sanitaire, l'ARRA a repris ses activités habituelles. La bibliothèque est ouverte au public le mardi et le jeudi et les permanences généalogiques sont proposées le premier vendredi du mois.

L'ARRA a tenu son assemblée générale le 11 septembre devant une quarantaine d'adhérents et elle a présenté ses projets pour la fin de l'année 2021 et le début de l'année 2022. Ce compte-rendu est disponible sur le site internet de l'ARRA.

Revue n°36

Voici le sommaire de la prochaine revue qui paraîtra à la fin de l'année :

Histoire d'une commune

Saint-Géréon. Les mutations d'un bourg viticole.

Histoire d'un pays

Nommer les hauteurs. Ce que disent les toponymes du pays d'Ancenis.

Soldats et marins du pays d'Ancenis dans la Seconde Guerre mondiale, de 1939 à 1941.

Rééquilibrer la Loire aval : une nécessité vitale.

Activités économiques d'hier et d'aujourd'hui

Les châteaux-forts de la chaux. Le calcaire et la production de la chaux dans la région d'Ancenis. Seconde partie : les sites du Maine-et-Loire.

Biographie - généalogie

Hommage à Jean Paul Lelu (1934-2018).

Les Lanoue de Vair, de Bretagne en Gascogne.

Nos brèves

La parole à nos lecteurs.



Vitrail de l'église de Saint-Géréon

Invitation

Présentation du n°36 de la revue *Histoire et Patrimoine au Pays d'Ancenis*

Le samedi 27 novembre 2021 à 14 h 30

salle Arc-en-Ciel à Saint-Géréon

Un vin d'honneur clôturera la présentation de cette nouvelle revue

Exposition

Les Archives départementales de la Loire-Atlantique présentent actuellement une exposition intitulée : « Apothicaires et pharmaciens. Remèdes aux maladies ».

L'ARRA propose à ses adhérents une visite guidée de cette exposition le lundi 8 novembre 2021 à 10 h. Ceux qui sont intéressés sont priés de se faire connaître auprès du secrétariat de l'ARRA **avant le 25 octobre**, par courrier, mél ou téléphone.

L'ARRA n'organise pas le déplacement. Celui-ci est possible en train, à partir de la gare d'Ancenis, ou en voiture. Le rendez-vous est fixé à 10 h, 6 rue de Bouillé à Nantes.

Autres projets :

Au cours du 1^{er} semestre 2022, l'ARRA envisage aussi :

- Une porte ouverte généalogie et un atelier de paléographie avec l'aide d'un membre du Centre Généalogique de la Loire-Atlantique (CGLA) pour aider dans la recherche de ses ancêtres.
- La visite du château de Bourmont à Freigné (minimum 20 personnes, 8 €/personne)
- La visite des fours à chaux autour de Bouzillé/Liré (sites du Fourneau à Liré et de Sainte-Catherine à Bouzillé, avec éventuellement la visite de la chapelle Sainte-Sophie à Bouzillé.

Pour tous ces rendez-vous, si vous êtes intéressés veuillez vous inscrire le plus rapidement possible près de l'ARRA, merci.

Bibliothèque d'histoire et du patrimoine du Pays d'Ancenis

Plus de 7 000 documents écrits et iconographiques y sont à votre disposition.

Ouverte à tous dans le local situé derrière la chapelle des Ursulines :

le mardi et le jeudi de 10 h à 12 h et 14 h à 17 h, les autres jours sur rendez-vous uniquement.

Cotisation 2021 : petit rappel

L'ARRA a besoin de la cotisation de tous pour poursuivre ses activités. Pour ceux qui auraient oublié de régler leur adhésion 2021 il est toujours temps de le faire.

Il est également possible de payer sa cotisation **directement en ligne, via un site sécurisé.**

Pour plus de détails et pour télécharger le bulletin d'adhésion, rendez-vous sur la page d'accueil de notre site internet : <https://www.arra-ancenis.fr>



Bulletin d'adhésion à l'ARRA année 2021

Mme, Mlle, M.

Adresse

Tél

Mél

*N.B. L'adresse mél nous permet de vous adresser nos informations par courriel. L'ARRA ne communique **jamais** ses fichiers.*

Adhésions: ☐ 10 € ARRA ☐ 24 € ARRA et Généalogie

Si vous souhaitez soutenir l'ARRA - Association de Recherches sur la Région d'Ancenis, vous pouvez opter pour une cotisation d'un montant supérieur : ☐ 30€ ☐ 60€ ☐ 90€ Autre montant à votre convenance..... €

L'association ARRA étant reconnue d'intérêt général, 66 % de vos dons sont déductibles de vos impôts (à hauteur de 20 % de votre revenu imposable).

Ainsi, un don de 100 € vous donne droit à une réduction d'impôt de 66 € et ne vous coûte en réalité que 34€, 30 € vous coûtent 10,20 €, 60 € vous coûtent 20,40 € et 90 €, 30,60 € (sous réserve d'être imposable).

Désirez-vous recevoir un reçu fiscal :

☐ oui

☐ non